

---

**Reprise de la huitième session**

New York

22-25 mars 2010

**Rapport du Bureau sur l'exercice du bilan de la situation:  
Paix et Justice**

1. Conformément au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/8/Res.6, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a nommé l'Argentine, la République démocratique du Congo et la Suisse comme points focaux du sujet « Paix et Justice » dans le cadre de l'exercice du bilan de la justice pénale internationale de la Conférence de révision à Kampala en juin 2010.

2. Pour assurer la transparence et l'inclusivité dans la préparation de ce document, les co-points focaux ont tenu des réunions ouvertes à intervalles réguliers. Des consultations informelles ont eu lieu les 9 et 23 février et 8 et 19 mars 2010. Les trois co-points focaux ont consulté, si approprié, des experts pour les aider à préparer l'évènement.

**I. Définition du sujet**

3. Le préambule du Statut de Rome reconnaît le lien qui existe entre la paix et la justice ; il énonce que « des crimes graves menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde » et affirme que les États Parties sont « déterminés à mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes et à concourir ainsi à la prévention de nouveaux crimes ».

4. Depuis l'adoption du Statut, ce lien important entre la paix et la justice est de plus en plus reconnu. En septembre 2009, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Ban Ki-Moon a reconnu que le débat n'oppose plus la paix à la justice, mais la paix et le type de justice qu'il faut choisir. En outre, le Secrétaire général a fréquemment déclaré que « la paix et la justice vont de pair ». En effet, les amnisties, qui ont pu, dans le passé, être perçues comme le prix à payer pour obtenir la paix, ne sont plus considérées comme une solution acceptable pour les crimes les plus graves.

5. Mais la recherche de la paix et de la justice, conjointement, a aussi suscité des défis. Même s'ils se complètent à long terme, à court terme, des tensions se sont soulevées entre les efforts pour assurer la paix et ceux pour assurer l'imputabilité des crimes internationaux. Ces tensions doivent être gérées avec grand soin, en tirant parti des enseignements du passé.

6. Les individus soupçonnés d'avoir été impliqués dans la commission de crimes internationaux peuvent parfois avoir un rôle inévitable à jouer dans les négociations de paix et dans le cadre de la consolidation de la paix. Dans certains cas, il peut s'avérer difficile d'obtenir leur consentement pour mettre fin à un conflit lorsqu'ils sont menacés de poursuites, alors que dans d'autres cas, ces poursuites peuvent en fait y contribuer. La question peut se poser de savoir à quel moment faire intervenir la responsabilité, et quels autres types de

responsabilité conviennent selon les situations. Il peut également s'avérer compliqué de coordonner les efforts des intervenants politiques et judiciaires indépendants avec les intérêts des victimes et les stratégies des gardiens de la paix et artisans de la paix internationaux.

7. Il n'existe pas de solution simple ou de solution toute faite à ces défis. Lors de la session du bilan « Paix et Justice », nous espérons tirer les enseignements des expériences du passé sur ce qui peut être fait pour gérer les tensions qui peuvent survenir entre ces deux objectifs importants et complémentaires.

## **II. Évènement sur la paix et la justice à la Conférence de révision**

8. L'évènement comprendra un débat de trois heures, des questions et réponses, et sera organisé comme indiqué dans l'annexe.

9. L'évènement ne donnera pas lieu à un résultat formel. L'animateur rédigera un résumé.

10. La majorité des participants ont confirmé leur disponibilité. Si un participant n'est pas disponible, les co-points focaux identifieront un substitut.

## **III. Suivi**

11. Il est prévu de publier les documents de travail, les présentations de l'orateur principal et des panelistes, ainsi que le résumé de l'animateur.

12. Pour se réserver la possibilité de poursuivre les débats sur le sujet dans le cadre de forums appropriés, le rapport adopté par la Conférence de révision doit comprendre une référence factuelle à l'évènement.

## **IV. Documents de travail**

13. Le travail préparatoire entre la reprise de la huitième session de l'Assemblée des États Parties et la Conférence de révision doit viser à approfondir la connaissance du sujet au fond.

14. Pour aider l'orateur principal, les panelistes, les États, tous les participants à la préparation du débat et les co-points focaux demanderont à des experts d'élaborer un document de travail particulier sur chaque sous-sujet :

- a) L'importance de la justice pour assurer la paix (Mr Juan Mendez – ancien président du *International Center for Transitional Justice* (Centre international de la justice transitionnelle) et professeur invité de la American University Washington College of Law).
- b) Gérer les défis de l'intégration des efforts de justice et des processus de paix (Mr Martti Ahtisaari – ancien président de la Finlande et lauréat du prix Nobel de la paix).
- c) Processus de vérité et de réconciliation pour compléter la justice pénale (Mr Barney Afako – Conseiller juridique auprès du Médiateur en chef des négociations du processus de paix en Ouganda).
- d) Sauvegarder les intérêts des victimes (Mme Katya Salazar Luzula – Directeur exécutif de la fondation *Due Process of Law*).

15. La disponibilité des experts ci-dessus est en cours de vérification. Si l'un d'entre eux n'est pas disponible, les co-points focaux identifieront une autre personne.

## **V. Autres contributions**

15. Les États et autres entités sont encouragés à partager leur expérience en matière de paix et justice et les enseignements qu'ils en ont tirés. Il est déjà prévu que Mr Carlos Castresana, Chef de la Commission Internationale contre l'impunité au Guatemala, intervienne sur le sujet.

16. Les contributions doivent être transmises aux points focaux le 30 avril 2010 au plus tard, afin de les faire circuler et de permettre aux panelistes, États et autres participants à la Conférence de révision de les consulter.

## Annexe

### Panel Paix et Justice

#### Projet de programme pour l'évènement sur la paix et la justice à la Conférence de révision

- a) Animateur  
**Mr Kenneth Roth** (Directeur exécutif de *Human Rights Watch*)
- b) Orateur principal (15 minutes)  
**Mr Kofi Annan** (Ancien Secrétaire général de l'Organisation des nations unies)
- c) Sous-sujets et panelistes (1 heure)
- i) **L'importance de la justice pour assurer la paix : le rôle que peuvent jouer les mécanismes de justice internationale pour faciliter les processus de paix et les transitions.**  
**Mr David Tolbert** (Président de la *International Center for Transitional Justice*)
- ii) **Gérer les défis de l'intégration des efforts de justice et des processus de paix : les voies par lesquelles la responsabilité et les efforts de paix peuvent être intégrés, et les défis soulevés.**  
**Mr James LeMoyné** (ancien Conseiller spécial pour la Colombie auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; a participé aux processus du Nicaragua, de l'El Salvador, de Haïti, de l'Ex-Yougoslavie, de l'Irlande du Nord, du Guatemala et de la Colombie).
- iii) **Processus de vérité et de réconciliation comme complément à la justice pénale : le rôle que les processus de vérité et de réconciliation peuvent jouer pour compléter les mécanismes formels de justice pénale et contribuer à assurer la paix.**  
**Mme Yasmin Sooka** (membre des Commissions de vérité et de réconciliation de l'Afrique du Sud et du Sierra Leone ; juriste, conseillère dans différents processus de paix comme au Libéria et en Afghanistan).
- iv) **Sauvegarder les intérêts des victimes : défis pour sauvegarder les intérêts des victimes dans toute situation post-conflit.**  
**Mr Chhang Youk** (Directeur du centre de documentation du Cambodge, une ONG qui a joué un rôle clé pour documenter les crimes des Khmer Rouge).
- d) Questions et réponses de la salle et des panelistes (1 heure et 30 minutes)
- e) Conclusion de l'animateur (15 minutes)